RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 12886
Numéro SIREN : 829 912 989
Nom ou dénomination : ABN PRO POSE

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2018 sous le numéro de dépôt 94571



20180945712017

DATE DEPOT : 28/09/2018

N° DE DEPOT : 94571

N° GESTION : 2017B12886

N° SIREN : 829912989

DENOMINATION : ABN PRO POSE

ADRESSE : 84 quai de la Loire 75019 Paris

MILLESIME : 2017

ABN PRO POSE
Société par actions simplifiées
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 84 QUAI DE LA LOIRE 75019 PARIS
RCS 829 912 989

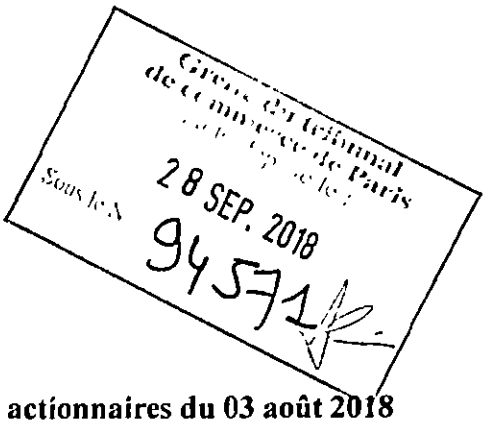

Procès-verbal de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 03 août 2018

L'an deux mille Dix Huit
Le 3 août
A 10 heures

Les actionnaires de la **SASU ABN PRO POSE** au capital de 10 000 euros ***divisés en 2000 parts sociales*** dont le siège est au 84 QUAI DE LA LOIRE 75 019 PARIS, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le président.

L'assemblée est présidée par Monsieur NOEL Lucien.

Sont présents :
- *Monsieur NOEL Lucien*
À concurrence de 680 parts, numérotées de 1 à 680 inclus

- *Madame BRELURUT Aissata*
À concurrence de 660 parts, numérotées de 681 à 1340 inclus

- *Monsieur NOEL Blaise*
À concurrence de 660 parts, numérotées de 1341 à 2000 inclus

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.
- Affectation des résultats
- Questions diverses

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2017
- Le rapport du président
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président donne lecture du rapport de la présidence.
Il déclare la discussion ouverte.
Personne ne souhaitant intervenir, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.
En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2017qui est de **1258.00 euros,** en report positif après le calcul d'une réserve légale de 5%.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous les pouvoirs à ***Monsieur NOEL Lucien*** pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le président

ABN PRO POSE
84 Quai de la Loire -75019 PARIS
Email : abn.propose@gmail.com
Tél : 06 63 28 77 24
SAS au Capital de 10 000 euros
Siret : 829 912 989 00011 APE 4332A
TVA Intra : FR15 829912989

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2016

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	21042017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
SI vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
SI une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
LBN PRO POSE 34 QUAI DE LA LOIRE 75019 PARIS France	84 QUAI DE LA LOIRE 75019 PARIS
SIRET 82991298900011	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : POSE DE MENUISERIEMIXTES — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit
	1 887			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	STE EURO IVOIRE GESTION 100 BD FELIX FAURE 93300 AUBERVILLIERS *Tél :* 0952634915
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	**Identité du déclarant :**
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 11072018 Lieu : PARIS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M NOEL LUCIEN

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2018)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MDINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans la DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

① **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise ABN PRO POSE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 84 QUAI DE LA LOIRE 75019 PARIS

SIREN 8 2 9 9 1 2 9 8 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 9 — Durée de l'exercice précédent* 0

Exercice N clos le 31 12 2017

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
Immobilisations corporelles *	028		030	
Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
STOCKS — Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	19 600	070	19 600
Créances (2) — Autres* (3)	072	6 327	074	6 327
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	5 363	086	5 363
Charges constatées d'avance*	092		094	
Total II	096	31 290	098	31 290
Total général (I + II)	110	31 290	112	31 290

PASSIF		Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel*	120	10 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	63
Réserves réglementées*	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
Report à nouveau	134	(63)
Résultat de l'exercice	136	1 258
Provisions réglementées	140	
Total I	142	11 258
Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	4 406
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 027
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	13 599
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	20 032
Total général (I + II + III)	180	31 290

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	200		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABN PRO POSE

Néant ☐*

Exercice N clos le 31 12 2017

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	213		214	
		Services*		217		218	27 465
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	27 465
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	22
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	12 833
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		)	244	53
	Rémunérations du personnel*					250	8 738
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 933
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	25 578
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 887
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	629
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	1 258

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col 2 — 312 — 1 258 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	629
	Divers*, dont interets excedentaires des cptes-cts d'associes	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à reintegrer dans le cadre d'un credit-bail immobilier et de levee d'option			(Part des loyers dispensée de réintegration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afferentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afferent à l'activité relevant du regime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afferents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Poles de competitivite hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	Dont divers — ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350	
	Dont divers — Creance due au report en arriere du deficit				346		
	Dont divers — Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Benefices col 1 Deficit col 2	352	1 887	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Benefices col 1 Deficit col 2	370	1 887	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABN PRO POSE

Divers à réintégrer	Montant

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABN PRO POSE

Divers à déduire	Montant

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2018

Designation de l'entreprise : ABN PRO POSE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au debut de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques materiel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations generales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financiéres		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afferents aux elements sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un etat du même modele)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou reintégrees dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Resultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un etat établi selon le même modele, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

DGFiP N° 2033-D-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABN PRO POSE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépreciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un etat du même modele)

1	Indemnites pour conges à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Deficits étrangers des PME anterieurement deduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuees devant donner lieu au paiement de la contribution prevue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complementaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 018
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 134
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(5)

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABN PRO POSE — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 21042017 et clos le : 31122017 Durée en nombre de mois 9

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	27 465
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	27 465
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	9 751
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	2 435
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afferente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	12 185
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	15 280
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	15 280

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Période de référence 024 du 160 au		
Date de cessation	186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 SIREN 829 129 899

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABN PRO POSE

ADRESSE (voie) 84 QUAI DE LA LOIRE

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

© Sage

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 SIREN 829 912 989

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABN PRO POSE

ADRESSE (voie) 84 QUAI DE LA LOIRE

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.